

Monsieur Philippe RAMBAL
Directeur des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'Etat
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : JCL/LR

Objet : fermeture de l'atelier d'éditique de l'ESI d'Ajaccio.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la présentation du projet de PSI que vous nous avez exposé dans différents GT informatiques, vous nous avez annoncé la fermeture de l'atelier d'éditique de l'ESI d'Ajaccio prévu pour le 31 juillet 2012.

Cette perte d'activité devrait être compensée par la mise en place de la nouvelle activité d'assistance téléphonique des ordonnateurs (« AT Ordo »).

Or, selon nos informations, celle-ci serait différée. Nous estimons donc, à tout le moins, que l'activité d'éditique doit se poursuivre au moins jusqu'à la mise en place effective de l'« AT Ordo ».

Mais il existe un autre motif pour différer définitivement la fermeture de cet atelier d'éditique, c'est celui du particularisme insulaire qui induit des sujétions particulières pour les deux départements de la Corse concernés.

En effet, toutes les éditions produites en sortie des principales applications (Paye, Pensions, Hélios), qu'elles soient à destination des usagers, des retraités, des ordonnateurs locaux ou des utilisateurs de la DGFIP, seraient retardées dans leur livraison si elles devaient être déportées vers un autre ESI continental (Limoges). Il est évident que le transport des colis des éditions concernées entraînerait un allongement certain du délai de livraison et de mise à disposition de leurs destinataires finaux, outre un évident surcoût lié aux frais de transport.

C'est pour ces deux motifs que je vous demande de revoir votre proposition dans le projet de PSI qui sera finalement soumis à l'avis du CTR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Yves BRUN
Secrétaire Général